



document pour visa touristique en france

Par **meedtunis**, le **07/03/2013** à **20:43**

salut les amis, j'ai un ami en France qui a fait une demande d'hébergement pour passer la vacance d'été chez lui, je veux savoir les documents nécessaires au dossier de visa pour obtenir un visa de tourisme
merci d'avance

Par **Calou0**, le **11/03/2013** à **19:30**

Bonjour, les documents à présenter pour un visa touristique sont les suivants ;

- un passeport valide (le passeport doit être valide 3 mois minimum après la date d'expiration du visa) ainsi qu'une photocopie de ce passeport
- un formulaire de demande de visa, dûment complété et signé par le demandeur
- deux photos d'identité, en couleur et avec un fond clair
- une attestation d'emploi signée par l'employeur les relevés bancaires certifiés par la banque située au Kenya et datant de moins de 3 mois
- l'"attestation d'accueil", si vous êtes invités par un particulier. Ce document est à remplir à la mairie de résidence de l'hôte et doit être envoyé en original au demandeur
- Ou une réservation d'hôtel confirmée par l'établissement lui-même
- une assurance médicale couvrant tous les frais médicaux et hospitaliers pendant la durée du voyage, ainsi que le rapatriement
- une copie de la réservation des billets d'avion aller-retour

Bien cordialement,
Pascale LAPORTE
Avocat à la Cour

Par **Nisrin**, le **26/02/2014** à **16:13**

J'ai demandé un visa touristique il me refuse sans justification. Mes papiers sont complets.